

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »
Commission « développement économique local,
Commerce et emploi

Conseil municipal du 21 mai 2014

Séance du 12 mai 2014

5 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEM^{AIN}

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, M. DEME, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. MONTES, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme OYONO

Pouvoir à :

M. LELONG

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. VILLEM^{AIN}

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etai^t absent non excusé : M. AKABLI Adnane

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs et de se prononcer sur la nomination d'un Conseiller de Prévention.

I – Créations de postes

A – Direction des affaires générales

Afin de remplacer un agent parti pour cause de mobilité interne, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

B – Cabinet du maire

Afin de faciliter le fonctionnement du service d'accueil du cabinet du maire, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

maintenant !

C – Direction de l'Éducation de l'Enfance et de la Jeunesse

Secteur jeunesse : dans un souci de rationalisation et d'efficacité de l'activité au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires, et suite à la démission d'un agent, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer deux postes :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24h30.

II – Nomination d'un Conseiller de Prévention

Suite au dernier CHS et relativement à la réglementation en vigueur, des Conseillers de prévention viennent désormais remplacer les ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des mesures de prévention).

L'obligation de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale a été introduite par l'article 108-3 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle s'applique à chaque collectivité ou établissement public relevant de la fonction publique territoriale. Toute collectivité doit nommer un ou plusieurs agents de prévention notamment s'il y a plusieurs sites distincts.

Cette obligation peut être confiée à des agents nommés en interne.

Il vous est proposé aux membres du conseil municipal de nommer un Conseiller de Prévention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » et la commission « développement économique local et emploi, en date du 12 mai 2014,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de nommer un Conseiller de Prévention,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 27

Contre : 11

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1er : de créer les postes suivants :

- Deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à non temps complet (24h30)

Article 2 : de nommer un Conseiller de Prévention.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations et vacations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

28 MAI 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 28/05/2014

et publication ou notification le... 28/05/2014

CREIL, le... 28/05/2014.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



